



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
1^{er} mai 2006
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2006

12-23 juin 2006, Genève

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour Sao Tomé-et-Principe (2007-2011)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–2	2
I. Analyse de la situation	3–14	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	15–19	5
III. Programme proposé	20–35	6
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	36–38	9
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sao-Tomé-et-Principe (2007-2011) . . .		10

Introduction

1. Le descriptif de programme de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a été établi dans le cadre d'un processus consultatif auquel ont participé le Gouvernement et des représentants de la société civile, des donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Le bilan commun de pays (BCP), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et le descriptif de programme ont été élaborés sous la supervision d'un Comité directeur composé des chefs des organismes des Nations Unies et lors des réunions ordinaires de l'équipe de pays.
2. Les domaines prioritaires d'intervention du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au cours du prochain cycle quinquennal ont été arrêtés à partir des éléments suivants: priorités du Gouvernement, analyse du BCP de novembre 2005, domaines de coopération énoncés dans le PNUAD de janvier 2006, stratégie de réduction de la pauvreté approuvée en 2002, progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), résultats de l'évaluation du cadre de coopération de pays (CCP) pour 2006-2010 conduite en novembre 2005.

I. Analyse de la situation

3. Sao Tomé-et-Principe, qui est indépendante du Portugal depuis 1975, a entamé un processus démocratique en 1990 avec l'adoption d'une nouvelle constitution par référendum. Son ouverture démocratique a donné naissance à un système multipartite et l'a conduite à intégrer la Déclaration universelle des droits de l'homme dans la Constitution.
4. Le Rapport sur le développement humain de 2005 classe Sao Tomé-et-Principe à la 126^e place sur 177 pays, avec un indice de développement humain de 0,604. La pauvreté y a progressé de façon constante au cours des 20 dernières années. En 1987, 36 % de la population se situaient au-dessous du seuil de pauvreté, contre 54 % en 2001, dont 15 % vivent dans une pauvreté extrême. Réduire la pauvreté est un enjeu majeur, alors que l'accès d'une grande partie de la population aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement n'est pas garanti. Le délitement croissant du tissu social exacerbe les disparités régionales et touche les zones rurales et les groupes vulnérables, en particulier les femmes.
5. Le secteur des services représente 68 % du produit intérieur brut (PIB) : 28 % pour les services administratifs, un peu moins pour le commerce et les transports. Le tourisme est une source de plus en plus importante de devises fortes, tandis que, sans compter les produits de la pêche, les exportations de produits agricoles traditionnels représentaient 14 % du PIB en 2003. Des mesures ont récemment été adoptées pour améliorer la croissance économique et diversifier l'économie; une réforme bancaire et fiscale a notamment été mise en œuvre pour développer de nouvelles filières de promotion des échanges commerciaux.
6. Sao Tomé-et-Principe a adhéré au groupe des pays pauvres très endettés en 2000 et peut prétendre depuis à bénéficier des avantages qui en découlent. De

nombreuses années d'instabilité macroéconomique, le déficit chronique de la balance des paiements, la dépréciation de la monnaie locale et une inflation prolongée ont laissé le pays avec une dette de 361 millions de dollars en 2005, l'une des plus lourdes au monde par rapport au PIB. La stratégie de réduction de la pauvreté a été formulée et approuvée en décembre 2002 avec l'appui de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Sa mise en œuvre a dû être interrompue en raison de l'instabilité politique et d'une prise en main inadéquate au niveau national. En 2005, le Gouvernement a demandé au PNUD de l'aider à traduire cette stratégie en termes opérationnels dans le cadre de la réalisation des OMD. À l'issue d'un accord conclu en août 2005, l'adoption d'un plan d'action prioritaire a débouché sur un programme d'investissement public de 168,7 millions de dollars pour la période allant de 2006 à 2008, dont 35 % seront alloués à la croissance économique et 26 % à l'amélioration de la diversification des revenus des ménages pauvres.

7. Dans la perspective de l'essor de la nouvelle industrie pétrolière et compte tenu des revenus qu'elle devrait dégager, la gestion des ressources nationales va jouer un rôle essentiel pour assurer un développement durable dont toutes les catégories de population bénéficient. Avec l'appui du PNUD, le Président a promulgué une loi en décembre 2004 pour constituer un cadre juridique à cet effet. Des mécanismes spécifiques ont été mis en place pour assurer la transparence et la rentabilité de l'usage qui sera fait des nouveaux revenus pétroliers et les consacrer en priorité à la réduction de la pauvreté.

8. Comme indiqué dans le BCP et le PNUAD, bien que Sao Tomé-et-Principe se soit dotée d'une structure juridique et démocratique fondée sur des principes démocratiques, son organisation publique est fragile et ses services administratifs manquent d'efficacité. Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, plusieurs mesures ont été mises en place pour consolider la démocratie et l'état de droit. Certaines portent sur le renforcement des capacités des fonctionnaires, le renforcement des structures juridiques, la promotion d'une gestion efficace et transparente, la réorganisation et la modernisation de l'administration publique et la promotion du processus de décentralisation.

9. Dans le premier rapport publié en avril 2004 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à Sao Tomé-et-Principe, le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies se sont montrés optimistes en ce qui concerne la réalisation des OMD d'ici à 2015. Ils ont toutefois estimé que les mesures concernant plusieurs cibles étaient insuffisantes et devaient être améliorées. Au cours du prochain programme de pays, il faudra développer le dialogue et la coopération entre l'équipe de pays et le Gouvernement pour assurer le suivi des progrès accomplis et contrôler la réalisation de chaque objectif et des cibles correspondantes.

10. Les femmes constituent plus de la moitié de la population de Sao Tomé-et-Principe. Elles ont officiellement les mêmes droits que les hommes dans la famille et en tant que citoyennes dotées d'un pouvoir électoral, mais en réalité, l'égalité femmes-hommes n'est pas toujours évidente. Il faut réduire les inégalités et garantir l'accès des femmes aux services sociaux ainsi que leur participation aux prises de décisions sur un pied d'égalité avec les hommes.

11. Malgré les progrès accomplis dans le domaine de la santé, notamment en ce qui concerne la diminution continue de la mortalité chez les enfants et les

adolescents et l'augmentation de l'espérance de vie, plusieurs difficultés persistent. Le taux de mortalité maternelle est élevé et en hausse et la prévalence des maladies infectieuses, notamment du paludisme, reste importante. Le taux de prévalence du VIH/sida est faible (1 % en 2001) mais son augmentation chez les femmes enceintes (passé de 0,1 % en 2001 à 1,5 % en 2005) montre les dangers que le pays pourrait courir dans quelques années. En outre, compte tenu de la médiocrité des infrastructures, de la pénurie de médicaments et de matériel médical et du manque de capacité du secteur de la santé, le système de soins n'est pas à même de mettre en œuvre des mesures essentielles de prévention. La stratégie de réduction de la pauvreté de 2002 a mis en place un plan stratégique pour la santé qui introduit des mesures précises et ciblées telles que l'amélioration de la couverture vaccinale, la mise à disposition d'antirétroviraux, l'adoption d'un plan stratégique quinquennal contre le paludisme et la validation d'un plan stratégique national pour faire face au VIH/sida.

12. Le taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes de plus de 15 ans est de 83,1 %, mais le système éducatif connaît de graves difficultés. Dans les textes, l'enseignement primaire est universel, obligatoire et gratuit, mais seul les quatre années du premier cycle sont garanties. La situation s'est en outre dégradée au cours des 15 dernières années. En effet, alors que 97 % des élèves achevaient leurs études primaires en 1990, ils n'étaient plus que 69,3 % dans ce cas en 2002. Aujourd'hui, un enfant sur trois n'est pas scolarisé, les abandons scolaires étant surtout fréquents chez les filles. Sur le plan des droits fondamentaux et compte tenu des obligations que le Gouvernement a contractées au titre des accords internationaux et des OMD, le plus urgent et le plus difficile sera sans doute de veiller à ce que tous les enfants du pays suivent des études primaires. Si ce droit n'est pas garanti, l'objectif de l'enseignement primaire universel risque de ne pouvoir être atteint d'ici à 2015.

13. L'écosystème de Sao Tomé-et-Principe est l'un des plus riches et des plus variés d'Afrique. Des forêts recouvrent plus de la moitié de l'île et la vie marine subaquatique y est abondante. Malheureusement, la dégradation du milieu naturel s'aggrave peu à peu. L'exploitation du bois à des fins commerciales, la déforestation de vastes zones par l'agriculture, la dégradation des côtes due à l'extraction inconsidérée de sable, le rejet des eaux polluées dans l'océan et la pêche sans discernement fragilisent de plus en plus l'environnement. Il est urgent de veiller à l'application stricte des lois pour protéger le milieu naturel. Le Gouvernement s'efforce de développer le tourisme en assurant la protection de l'environnement et des parcs naturels. Les actions qu'il a récemment menées pour répondre aux préoccupations écologiques conformément aux recommandations formulées lors du Sommet mondial tenu à Johannesburg en 2002 ont notamment porté sur la mise au point d'un plan national en faveur du développement durable qui définit une vision stratégique du rationnement et de la consommation des ressources hydriques et d'autres ressources nationales ainsi que de la protection de l'environnement.

14. Le système de gestion de l'information du pays doit être développé et renforcé. Il faudra fournir un appui pour améliorer les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse de données, notamment par sexe, afin d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès du développement économique et humain et de mieux faire face aux enjeux actuels et à venir.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

15. Au cours du précédent cadre de coopération de pays pour 2002-2006, le PNUD a renforcé la relation de confiance qu'il a établie avec le pays en tant que partenaire de développement. Il a renforcé ses partenariats et alliances avec un nombre croissant de ministères, de municipalités, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de donateurs en ciblant son intervention sur trois domaines : a) bonne gouvernance; b) réduction de la pauvreté; et c) protection de l'environnement.

16. Dans le domaine de la gouvernance, le programme sur la transparence et la gestion des revenus pétroliers a permis de doter les pouvoirs publics de capacités techniques initiales afin de renforcer leurs compétences en matière de gestion dans la perspective de l'exploitation des revenus pétroliers et d'assurer un développement durable. Le PNUD a étroitement collaboré à l'élaboration d'une loi qui institue un cadre juridique et prévoit des mécanismes précis pour garantir une gestion transparente et efficace des futurs revenus pétroliers dans le cadre d'un programme de réduction de la pauvreté. En collaboration avec le Gouvernement portugais et la Cour suprême de Sao Tomé-et-Principe, le PNUD a participé à la mise en place de la Cour constitutionnelle, qui représente un cap important sur la voie du développement institutionnel et de la consolidation de la démocratie dans le pays.

17. Dans le domaine de la réduction de la pauvreté, les résultats obtenus sont moins tangibles. Le projet sur la gouvernance locale a pris du retard en raison de l'absence de structures crédibles et de cadre juridique au niveau local. Le projet sur l'insertion professionnelle des jeunes filles n'a finalement pas été viable sur le plan économique et il faudra faire davantage pour renforcer et maintenir les capacités au niveau local. L'un des principaux enseignements dans ce domaine concerne l'importance d'un suivi systématique des projets. Le bilan du CCP pour 2002-2006 a révélé que des évaluations systématiques de chaque projet – notamment des évaluations à mi-parcours et évaluations finales – auraient permis d'éviter certains écueils.

18. En ce qui concerne la protection de l'environnement, la mise en œuvre du programme s'est relativement bien déroulée puisqu'un cadre juridique a été mis en place pour protéger le milieu naturel à Sao Tomé-et-Principe, même si, en termes financiers, cette initiative ne représente que 10 % de l'ensemble du programme du PNUD et qu'elle a été entièrement financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Plusieurs textes de loi ont été arrêtés, une approche multisectorielle a été adoptée et un organisme de coordination a été mis en place. Toutefois, le manque de volonté politique et de ressources ainsi que la pauvreté d'une grande partie de la population ont rendu l'application de la plupart des lois extrêmement difficile. Il faudra impérativement poursuivre les efforts dans ce domaine au cours du prochain cycle de programmation.

19. Pour avoir plus de chance de réussir, le futur programme devrait être plus ciblé et centré sur un petit nombre de résultats qui correspondent à des priorités nationales clairement définies par le Gouvernement et les donateurs.

III. Programme proposé

20. Le cycle de programmation de 2007-2011 marquera une étape essentielle pour arracher le pays à l'engrenage de la pauvreté. Les revenus pétroliers attendus devraient aider le Gouvernement à mettre en place un filet de protection sociale de base pour toute la population. Conformément à la Déclaration du Millénaire et aux priorités et objectifs définis dans la stratégie de réduction de la pauvreté de 2002, le PNUD aidera le Gouvernement aux niveaux central et local à promouvoir le développement humain et l'égalité des sexes et à réduire la misère de deux tiers d'ici à 2015.

21. Le programme du PNUD, qui s'articule autour des domaines de coopération définis dans le cadre du BCP et du PNUAD, centrera ses interventions sur trois thèmes: a) réduction de la pauvreté, b) bonne gouvernance; et c) protection de l'environnement. Tous les projets et programmes seront en outre conçus et mis en œuvre de façon à promouvoir l'équité et l'égalité des sexes.

A. Réduction de la pauvreté

22. Compte tenu de son mandat et de l'avantage comparatif qu'il possède dans ce domaine, le PNUD s'emploiera, au cours du prochain cycle de programmation, à promouvoir et appuyer la décentralisation de façon à ce que les ressources soient employées aussi efficacement et équitablement que possible. Des projets participatifs, intégrés et tenant compte de la problématique hommes-femmes continueront ainsi d'être mis en œuvre en collaboration avec d'autres partenaires au niveau des districts et des communes. Des ressources techniques, matérielles et financières seront mobilisées pour en assurer la pérennisation. Des agents du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) seront désignés pour collaborer avec les ONG locales dans les districts et les communes. Le PNUD s'emploiera à faciliter l'accès aux technologies de l'information et des communications en mettant en place des centres de téléenseignement.

23. Afin d'assurer le suivi des progrès accomplis dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, le PNUD collaborera, à la demande du Gouvernement, avec le nouvel Observatoire de la réduction de la pauvreté, pour mettre en valeur ses ressources humaines et en renforcer les capacités techniques. Les rapports qui seront établis sur le développement humain au niveau national et sur la réalisation des OMD resteront les deux principaux outils sur lesquels le PNUD s'appuiera pour soulever des questions stratégiques liées au développement et entamer une concertation sur les mesures à prendre avec les pouvoirs publics et la société civile.

24. Le PNUD, qui est le principal bénéficiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, continuera de travailler à la mise en œuvre du plan national pour faire reculer le paludisme, accélérer les interventions et faire en sorte que les médicaments et les produits médicaux essentiels soient disponibles et accessibles. Dans le cadre de la programmation commune et par l'intermédiaire du Fonds, il collaborera avec d'autres organisations pour mettre en place une action globale et durable contre le VIH/sida en menant des campagnes de sensibilisation et en mobilisant des ressources. Dans les sous-secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la protection de l'environnement, le PNUD travaillera avec l'UNICEF et l'OMS pour aider le Gouvernement à formuler et mettre en œuvre les stratégies pertinentes.

Ces activités ne viseront pas seulement à mettre en place une infrastructure, mais comporteront aussi des programmes d'information dans le domaine de la santé, de l'eau et de l'exploitation des ressources naturelles. Pour en maximiser la portée, le PNUD mobilisera des ressources auprès d'autres donateurs.

B. Bonne gouvernance

25. Dans ce domaine, le programme du PNUD s'articulera autour des trois grands axes ci-après.

Gouvernance économique

26. La mise au point de politiques et plans en faveur du développement durable a un rôle essentiel à jouer pour qu'il soit tiré parti des revenus pétroliers pour garantir un filet de protection sociale de base. Le PNUD s'emploiera à promouvoir la transparence de l'emploi des ressources. Il fournira notamment un appui en vue de la création du service d'enregistrement et d'information du public et de la commission de contrôle que prévoit la loi sur les revenus pétroliers et s'attachera à en renforcer les capacités aux niveaux institutionnel, technique et logistique. Ces deux institutions sont essentielles pour prévenir les manœuvres frauduleuses et garantir le respect du principe de responsabilité, la transparence et la justification de l'emploi des revenus pétroliers.

27. La loi définit les pourcentages devant revenir à chaque niveau de l'administration et le montant à épargner pour les générations futures. Afin que les revenus pétroliers servent à la réalisation des OMD, le PNUD fera campagne pour qu'il en soit fait un usage adéquat conforme aux dispositions de la loi et aidera le Gouvernement à créer des mécanismes pour améliorer l'affectation et l'emploi des fonds afin de combattre la pauvreté et de promouvoir un développement durable et équitable.

28. Un élément central de la réforme de l'État visera à renforcer la capacité des institutions publiques à planifier, mettre en œuvre et contrôler les procédures aux niveaux central et local de façon à améliorer les prestations ainsi que la transparence et l'efficacité de l'emploi des ressources nationales. Afin de mieux cibler les programmes et les fonds et de mieux contrôler les progrès accomplis, divers organismes des Nations Unies appuieront le mécanisme de gestion socioéconomique et y contribueront. Le PNUD proposera une assistance technique pour renforcer les capacités nationales des institutions financières et de planification en matière de collecte et d'analyse de données et renforcera les capacités de la Cour des comptes.

29. Sao Tomé-et-Principe bénéficie largement de l'aide internationale. Parallèlement aux instances de coordination et d'harmonisation de l'aide de Rome (2003) et de Paris (2005), les organismes des Nations Unies aideront le Gouvernement à constituer, à l'intérieur du Ministère de la planification et des finances, un service de coordination de l'aide pour améliorer les capacités de mobilisation de l'aide et d'absorption des ressources. Le PNUD assurera un renforcement des capacités institutionnelles, techniques et logistiques, notamment par la création d'une base de données permettant d'assurer le suivi de l'aide fournie par les donateurs et des investissements. Il contribuera à recruter le personnel nécessaire et à en assurer la formation pour que ce service soit opérationnel et efficace.

Gouvernance démocratique

30. Pour renforcer les capacités de l'État et promouvoir la participation de tous les membres de la société, le PNUD aidera le Gouvernement à hiérarchiser la réforme institutionnelle du secteur public notamment afin d'améliorer les capacités de l'appareil judiciaire, d'en accélérer les procédures, de fournir un appui à la Cour constitutionnelle et au Parlement et de promouvoir l'instauration de l'état de droit.

31. Si l'on veut développer la participation des citoyens et élargir l'éventail des choix possibles, il faut que la population soit consciente de ses droits civils, politiques et économiques. En collaboration avec l'UNICEF, le PNUD s'emploiera à renforcer les capacités des médias à informer la population librement et objectivement, à mieux tirer parti des données socioéconomiques et à les rendre accessibles à l'ensemble de la population.

Gouvernance locale

32. Aux fins de la réduction de la pauvreté, il sera essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques décentralisées en faveur des pauvres et de veiller à les soutenir par des ressources et des mécanismes adéquats pour parvenir à une réelle décentralisation, redistribuer le revenu national et promouvoir la gouvernance locale. Le PNUD s'emploiera à renforcer les capacités des acteurs locaux pour faciliter les passations de pouvoirs et le transfert des responsabilités vers les niveaux locaux (en particulier dans la région autonome de Principe), promouvoir une plus large participation des citoyens et réduire les disparités régionales. Il s'attachera en même temps à renforcer les capacités des conseils municipaux et les aidera à être mieux à même de gérer les ressources locales en fonction des besoins locaux.

C. Protection de l'environnement

33. L'OMS et l'UNICEF encadreront les projets et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement tandis que le PNUD appuiera la mobilisation des ressources et concentrera son action sur la protection de l'environnement. Il travaillera notamment en étroite collaboration avec les autorités nationales afin d'améliorer leur capacité à respecter et faire appliquer les conventions internationales relatives à l'environnement, formuler et diffuser les plans d'action stratégique issus de la Convention de Rio et faire en sorte que la population participe plus largement à la protection de l'environnement.

34. Le PNUD renforcera la capacité de gestion des institutions nationales compétentes en matière d'environnement qui sont chargées de la mise en œuvre du plan national en faveur du développement durable et aidera les pouvoirs publics à mettre en place un dispositif de collecte, de contrôle et de gestion des données pour superviser les zones protégées et en assurer l'entretien. Il fournira un appui à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités institutionnelles nécessaires à la mise au point d'un système d'alerte rapide.

D. Problématique hommes-femmes

35. La situation des femmes ne fait pas l'objet d'une intervention distincte, mais est systématiquement prise en compte dans l'ensemble du programme. Une attention

particulière est donc portée à l'équité et à l'égalité des sexes lors de la conception, de la formulation et de la mise en œuvre de chaque projet et programme, en adoptant des modalités de suivi et d'évaluation qui tiennent compte de la situation des femmes. Sous la direction du FNUAP et du PNUD, l'équipe de pays des Nations Unies aidera le Gouvernement à renforcer et appliquer la stratégie nationale en faveur des femmes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

36. L'exécution nationale, qui est la principale modalité de gestion des programmes et projets du PNUD, s'appliquera également au programme de pays, qui comportera des critères concernant l'obligation de rendre compte des résultats. Le PNUD poursuivra sa collaboration avec les organisations locales et le secteur privé. Il s'emploiera à renforcer la synergie avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier dans le cadre des groupes thématiques mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation du PNUAD. L'axe stratégique du programme de pays pour 2007-2011 privilégie les activités de programmation commune, en particulier en ce qui concerne la problématique hommes-femmes, le VIH/sida, la gouvernance locale, la planification à long terme, ainsi que la collecte et l'analyse de données.

37. Les différents projets et le programme de pays seront revus chaque année, en plus des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales du programme de pays qui seront coordonnées avec celles du PNUAD. Les recommandations formulées lors de chaque examen et évaluation permettront, le cas échéant, de prendre des mesures correctives à mi-parcours et d'améliorer les résultats de l'exécution. La gestion axée sur les résultats sera renforcée par une planification, une budgétisation, un suivi et une évaluation axées sur les produits. La procédure d'examen rassemblera un large éventail de partenaires afin d'améliorer la transparence et de permettre une évaluation globale des produits.

38. Des réseaux internationaux de connaissances et le Centre de contact sous-régional seront mis à profit pour renforcer les capacités techniques du bureau de pays en matière d'élaboration des politiques, de mobilisation, de suivi et d'évaluation. Le PNUD continuera de promouvoir des partenariats stratégiques et la mobilisation de ressources auprès des donateurs. Au cours du cycle de programmation, des tables rondes et des réunions thématiques seront organisées pour renforcer les partenariats en vue de mobiliser des ressources. On s'attachera en priorité à mobiliser des fonds auprès des entreprises dans le cadre d'initiatives portant sur des partenariats entre secteurs privé et public et sur la responsabilité sociale des entreprises. Les possibilités de coopération Sud-Sud et de financement par divers fonds d'affectation spéciale, programmes et dispositifs du PNUD (dont le FEM et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) seront également étudiées.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sao Tomé-et-Principe (2007-2011)

Priorité ou objectif national : Mise en valeur des ressources humaines et accès aux services sociaux de base

Résultat 1 visé par le PNUAD : D'ici à 2011, un grand nombre de groupes vulnérables auront accès à des services sociaux de base de qualité et vivront dans un environnement sain

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p><i>Objectif du plan de financement pluriannuel (PFP) : réalisation des OMD et réduction de la pauvreté</i></p> <p><i>Domaine d'appui stratégique : accès aux services de base</i></p>	<p>Résultat 1 : Accès accru des groupes vulnérables aux services de santé de base</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la population, ventilé par sexe et par groupe d'âge, ayant accès aux services de santé de base</p> <p>Niveau de référence : 90 % de la population a accès à des services de santé de base, mais de qualité insuffisante</p> <p>Niveau cible : Améliorer la qualité des services de santé</p>	<p>La mise en œuvre du plan national de lutte contre le paludisme est accélérée.</p> <p>Les médicaments essentiels (antipaludéens) et les produits liés à l'hygiène en matière de procréation sont plus facilement accessibles et disponibles.</p>	<p>Indicateur : Taux de morbidité dû au paludisme</p> <p>Niveau de référence : 53,7 % (2005)</p> <p>Niveau cible : 3 % (2011)</p> <p>Indicateur : Pourcentage d'unités médicales disposant de médicaments essentiels</p> <p>Niveau de référence : 5,3 % (1 sur 19)</p> <p>Niveau cible : 95 % (2010)</p>	<p>Principaux partenaires gouvernementaux : Ministère de la santé</p> <p>Partenaires internationaux : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, FNUAP, OMS, UNICEF</p>	<p>Ressources ordinaires : 204 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 1 000 000 dollars (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme)</p>
<p><i>Objectif du PFP : lutte contre le VIH/sida</i></p> <p><i>Domaine d'appui stratégique : VIH/sida</i></p>	<p>Résultat 2 : Renforcement de l'action multisectorielle menée pour faire face au VIH/sida dans les institutions nationales et la société civile</p> <p>Indicateur : Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes</p>	<p>Meilleur accès à l'information et aux moyens nécessaires pour adopter un comportement sexuel moins risqué.</p>	<p>Indicateur : Pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans sachant décrire correctement les méthodes de prévention et les modes de transmission du VIH et réfuter les idées fausses sur la prévention du VIH</p> <p>Niveau de référence : Estimé à 30 %</p> <p>Niveau cible : 85 % (2011)</p>	<p>Principaux partenaires gouvernementaux : Ministères de la santé et de l'éducation</p>	<p>Ressources ordinaires : 50 000 dollars</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
	<p>Niveau de référence : 1,5 % (2005)</p> <p>Niveau cible : 1,5 % (2010)</p>	<p>Meilleur accès à des services d'orientation, de dépistage et de soins volontaires de qualité, y compris pour les autres maladies sexuellement transmissibles</p>	<p>Indicateur : Pourcentage de femmes enceintes fréquentant les structures de soins et ayant bénéficié d'un dépistage du VIH</p> <p>Niveau de référence : 20 % (2005)</p> <p>Niveau cible : 85 % (2011)</p> <p>Indicateur : Pourcentage de personnes séropositives ayant besoin d'un traitement et étant sous traitement antirétroviral</p> <p>Niveau de référence : 10 % (2005)</p> <p>Niveau cible : 26 % (2011)</p> <p>Indicateur : Nombre d'ONG et d'associations participant activement à la lutte contre le VIH/sida</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 12 (2011)</p>	<p>Partenaires internationaux :</p> <p>FNUAP, OMS, UNICEF, PAM, ONUSIDA</p>	<p>Autres ressources :</p> <p>584 000 dollars (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme)</p>
<p><i>Objectif du PFP</i> : gérer l'énergie et l'environnement aux fins du développement durable</p> <p><i>Domaine d'appui stratégique</i> : politique générale</p>	<p>Résultat 4 : L'ensemble de la population a accès à de l'eau salubre et à des services d'assainissement et l'environnement est protégé.</p> <p>Indicateur : Nombre d'instruments relatifs à l'environnement (études d'impact, traités internationaux) adoptés pour mettre les politiques nationales en matière d'environnement en conformité avec les normes internationales</p> <p>Niveau de référence : Le plan national en faveur du</p>	<p>Institutions mieux à même sur les plans technique et logistique d'intensifier la lutte nationale contre le VIH/sida</p> <p>Une plus grande partie de la population s'emploie à assurer la protection de l'environnement et bénéficie de mesures de soutien en faveur d'activités de substitution.</p> <p>Des plans d'action stratégiques nationaux sont élaborés et diffusés aux fins de la mise en œuvre de la Convention de Rio.</p>	<p>Indicateur : Pourcentage de terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie des terres émergées</p> <p>Niveau de référence : 27.6 % (1999)</p> <p>Niveau cible : 27.6 % (2011)</p> <p>Indicateur : Nombre de rapports établis et distribués sur la Convention de Rio</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 3</p>	<p>Principaux partenaires gouvernementaux :</p> <p>Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Ministère de l'agriculture</p> <p>Partenaires internationaux :</p> <p>OMS, UNICEF, FEM</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>150 000 dollars</p> <p>Autres ressources :</p> <p>400 000 dollars (FEM)</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
	<p>développement durable fait apparaître la nécessité de mettre les politiques relatives à l'environnement en conformité avec les engagements et principes internationaux.</p> <p>Niveau cible : D'ici à 2011, 10 instruments clefs relatifs à l'environnement auront été adoptés au niveau national.</p>	<p>Les institutions nationales responsables de la gestion de l'environnement sont renforcées dans le cadre de la mise en œuvre du plan national en faveur du développement durable.</p>	<p>Indicateur : Pourcentage d'agents techniques des institutions responsables de la gestion de l'environnement formés selon des normes optimales et travaillant à la mise en œuvre du plan national en faveur d'un développement durable</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 50 % du personnel formé selon des normes optimales et travaillant à la mise en œuvre du plan national en faveur d'un développement durable</p>		

Priorité ou objectif national : Réforme des institutions publiques, renforcement des capacités nationales et promotion d'une politique de bonne gouvernance

Résultat 2 visé par le PNUAD : D'ici à 2011, les institutions publiques assureront la protection des droits fondamentaux, une répartition équitable des ressources naturelles et un dialogue suivi avec la société civile

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<i>Objectif du PFP : promouvoir la gouvernance démocratique</i>	Résultat 1 : Les institutions publiques sont renforcées et réformées pour assurer une mise en œuvre transparente des politiques et une application égalitaire de la loi.	La transparence de l'emploi des ressources, en particulier des revenus pétroliers, est assurée.	Indicateur : Existence d'une Cour des comptes fonctionnelle et efficace Niveau de référence : Depuis 2004, plusieurs vérifications ont été conduites pour contrôler la transparence du fonctionnement de la Cour des comptes. Niveau cible : D'ici à 2009, des vérifications seront régulièrement conduites pour contrôler la transparence du fonctionnement de la Cour des comptes.	Principaux partenaires gouvernementaux : Ministère de l'économie, Ministère de la planification et des finances, Ministère de la justice, Ministère de la jeunesse et des femmes, Institut national de statistique	Ressources ordinaires : 970 000 dollars Autres ressources : Contribution du Gouvernement au titre du partage des coûts : 800 000 dollars
<i>Domaine d'appui stratégique : réforme des institutions publiques</i>	Indicateur : Des enquêtes annuelles mettent en évidence les améliorations de l'efficacité des services publics locaux. Niveau de référence : En 2005, un registre de doléances sur les services publics a été ouvert pour recueillir les critiques des usagers. Niveau cible : D'ici à 2009, la part de la population satisfaite de la qualité et de la quantité des services publics fournis aura augmenté de 30 %.	Suite au renforcement des capacités des médias, la population est mieux informée des priorités nationales.	Indicateur : Nombre d'articles publiés et de produits médiatiques consacrés aux priorités nationales Niveau de référence : Connaissance limitée des priorités nationales de la part des médias et de l'ensemble de la population Niveau cible : Un produit médiatique diffusé ou un article publié au moins tous les deux mois	Partenaires internationaux : FNUAP, OMS, UNICEF, Portugal, Union européenne, Banque mondiale, Banque africaine de développement	
		Le dispositif de gestion des informations socioéconomiques est amélioré à tous les niveaux.	Indicateurs : a) Existence d'un schéma directeur pluriannuel fonctionnel et fiable; b) OMD et rapports de suivi et d'évaluation		

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
		Le suivi de la mise en œuvre du document stratégique de réduction de la pauvreté et du plan d'action prioritaire est assuré par l'Observatoire de la pauvreté.	<p>Niveau de référence : Connaissance et emploi limités des méthodes statistiques internationales</p> <p>Niveau cible : D'ici à 2009, un schéma directeur fonctionnel permettra de disposer de statistiques fiables.</p>		
		Les institutions nationales responsables de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion de l'équité et de l'égalité des sexes seront développées et renforcées.	<p>Indicateur : Pourcentage d'agents techniques formés pour mettre en œuvre la stratégie nationale visant à promouvoir l'équité et l'égalité des sexes et pour adopter cette démarche dans leur travail</p> <p>Niveau de référence : Aucune stratégie nationale n'a été mise au point pour promouvoir l'équité et l'égalité des sexes.</p> <p>Niveau cible : Mise au point et renforcement d'une stratégie nationale visant à promouvoir l'égalité des sexes dans toutes les institutions nationales</p>		
		Les institutions judiciaires, dont les capacités sont renforcées, assurent le respect de l'état de droit.	<p>Indicateur : Existence et mise en œuvre d'un plan d'action aux fins de la réforme judiciaire</p> <p>Niveau de référence : Nécessité croissante d'une réforme judiciaire</p> <p>Niveau cible : D'ici à 2011, le plan d'action de la réforme judiciaire sera mis au point.</p>		

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p><i>Objectif du PFP :</i> promouvoir la gouvernance démocratique</p> <p><i>Domaine d'appui stratégique :</i> coordination de l'aide</p>	<p>Résultat 2 : Un mécanisme d'harmonisation et de coordination de l'aide est en place</p> <p><i>Indicateur :</i> Existence d'un mécanisme efficace pour coordonner l'aide au développement</p> <p><i>Niveau de référence :</i> Il n'existe aucun mécanisme.</p> <p><i>Niveau cible :</i> D'ici à 2008, une unité d'harmonisation et de coordination de l'aide aura été créée.</p>	<p>Une unité de coordination de l'aide est créée.</p>	<p><i>Indicateur :</i> Existence d'une unité fonctionnelle</p> <p><i>Niveau de référence :</i> Il n'existe aucune unité.</p> <p><i>Niveau cible :</i> Une première unité sera en place et opérationnelle d'ici à 2008.</p>	<p>Principaux partenaires gouvernementaux : Ministère des affaires étrangères, Ministère de la planification et des finances</p> <p>Partenaires internationaux : UNICEF, Union européenne</p>	<p>Ressources ordinaires : 325 000 dollars</p>
<p><i>Objectif du PFP :</i> promouvoir la gouvernance démocratique</p> <p><i>Domaine d'appui stratégique :</i> politiques de décentralisation</p>	<p>Résultat 3 : Une réelle décentralisation permet de redistribuer les revenus nationaux</p> <p><i>Indicateur :</i> Pourcentage de la population satisfait du processus de décentralisation</p> <p><i>Niveau de référence :</i> Aucun processus de décentralisation n'a encore eu lieu.</p> <p><i>Niveau cible :</i> D'ici à 2011, la population pourra constater l'impact de la décentralisation sur la gestion des ressources.</p>	<p>Les acteurs locaux sont à même de promouvoir leur propre développement et d'y participer.</p> <p>L'administration locale (câmaras distritais) est renforcée pour gérer les ressources de façon rationnelle.</p>	<p><i>Indicateur :</i> Nombre de modifications apportées à la législation et à la réglementation pour promouvoir la décentralisation</p> <p><i>Niveau de référence :</i> La législation applicable n'a pas évolué depuis 1994.</p> <p><i>Niveau cible :</i> La législation existant en matière de décentralisation sera révisée et ratifiée d'ici à 2009.</p> <p><i>Indicateur :</i> Pourcentage d'agents de l'administration locale (câmaras distritais) formés à la planification et à la gestion</p> <p><i>Niveau de référence :</i> Aucune formation à la planification et à la gestion n'a été dispensée au niveau local.</p> <p><i>Niveau cible :</i> D'ici à 2011, 30 % des agents des 6 administrations locales (camara distritai) auront été formés.</p>	<p>Principaux partenaires gouvernementaux : Ministère de la planification et des finances, Ministère de la protection sociale, Ministère de la jeunesse et de la condition de la femme, administration locale</p> <p>Partenaires internationaux : UNICEF, PAM, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Organisation internationale du travail</p>	<p>Ressources ordinaires : 325 000 dollars</p>